

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2007

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
(Deuxième lecture) - (n° 3567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Houillon-----
ARTICLE 2 BIS A

Dans l'alinéa 7 de cet article, après les mots :

« en commun des agents »,

insérer les mots :

« de police municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.